

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1918

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Fleurieu et appartenant à la société Urba Concept**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 96 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 105 de la section AA et qui a été nécessaire à l'élargissement de la route de Fleurieu à Rochetaillée sur Saône.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, la société Urba Concept, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre gratuit, en application des dispositions de l'arrêté de lotissement n° 69 16801Z0001 en date du 12 avril 2002 ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 69 16801Z0001 en date du 12 avril 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,